

D 121224-07

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 12 décembre 2024

Sur convocation en date du 5 décembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	BELQAID Zahira
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Emmanuel TAPONARD
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Etait absent :

Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES DE RECETTES EN RAISON DE SITUATION DE MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES, A LA COMBINAISON INFRACTUEUSE D'ACTES ET A L'ABSENCE D'EFFET DES POURSUITES

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Par courriel reçu le 9 octobre 2024, les services de la Trésorerie de Bourg en Bresse ont adressé à la Commune de Viriat une liste de 35 titres de recettes irrécouvrables pour le budget principal représentant un montant total de 3 663.08 € relatifs notamment à des factures du restaurant scolaire (23 % du montant), du périscolaire – centre de loisirs pour 63 % du montant, et de la taxe locale de publicité extérieure pour 8 %. Certains titres relèvent des années 2021-2022-2023.

M. le Trésorier de Bourg en Bresse Municipal sollicite l'admission en non-valeur de ces titres

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- admettre en non-valeur une liste de 35 titres de recettes présentée par courriel reçu le 9 octobre 2024 et représentant une somme totale de 3 663.08 €
- noter que les titres seront mandatés au compte 6541
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE